

RÈGLEMENT CONCOURS AFFICHES TOURISTIQUES VINTAGE 2019

"Retour vers le Passé - Imaginez un Brest Vintage"

ARTICLE 1- ORGANISATION ET DATES DU CONCOURS

Inno'vents, Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, organise un concours de création d'affiches touristiques vintage, libre et gratuit.

Le concours se déroule du 01 janvier au 28 avril 2019

ARTICLE 2- THÈME

Le thème du concours sera "Retour vers le Passé - Imaginez un Brest Vintage"

ARTICLE 3 -CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à tout public des catégories d'âge suivant à l'exclusion des membres de l'association Inno'vents, les membres du jury et de leurs famille.

- Collège/Lycée
- Ecole Supérieure
- Adulte

Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables si l'affiche est sous forme qu'une photo.

Une seule participation par personne est acceptée.

Chaque participant doit remplir le formulaire d'inscription qui se trouve sur le site web Inno'vents à l'adresse suivante : www.innovents.fr/vintage

L'affiche doit représenter un lieu ou un élément de la ville de Brest.

Toute forme d'affiche (photo, dessin, illustration) sera accepté tant qu'elle reste dans le style vintage.

Lors de l'inscription, le participant accepte que sa création sera diffuser le site-web d'Inno'vents, de Brest Métropole, les réseaux sociaux et d'autres site-webs pour le but de promouvoir l'exposition.

L'affiche devra être envoyée au format numérique « JPG ou PNG » en pièce jointe d'un e-mail ou par Wetransfer si le fichier est plus lourd que 25mo à :

vintage@innovents.fr

La taille de l'affiche sera d'environ **4724x5906 (40 x 50cm)** pixels en **300dpi**.

Le nom du fichier affiche devra être sous la forme - **nom-prénom.jpg**

Le sujet de l'e-mail sera sous la forme : « **Affiche Vintage Nom Prénom** »

Le corps de l'e-mail comprendra :

- Le titre de l'affiche
- Les nom et prénom du participant :

Les images ne respectant pas ces critères seront éliminées.

ARTICLE 4 : CRITÈRES DE SÉLECTION

Les affiches seront évaluées sur leur valeur technique et artistique par le jury.

ARTICLE 5 : PRIX

1^{er} prix du concours : un appareil photo numérique reflex.

Pour tous les gagnants:

- Des lots variés.
- Tirage de leur image en taille 40x50cm.

Le prix gagné ne pourra en aucun cas être échangé contre de l'argent ou un autre prix.

ARTICLE 6 : EXPOSITION DES ŒUVRES

Les affiches seront exposées lors de l'exposition "Retour vers le Passé - Imaginez un Brest Vintage" et sur le site-web de l'association Inno'vents, d'autres site-webs et les réseaux sociaux.

Elles seront exposées sur un lieu qui sera annoncé d'ici fin avril.

Elles pourront également être exposées dans les lieux touristiques de Brest.

ARTICLE 7 : ANNONCE DES RÉSULTATS

Les gagnants seront informés par mail et les résultats seront dévoilés sur le site de l'association.

ARTICLE 8 : REMISE DES PRIX

Le gagnant recevra son prix le jour du vernissage de l'exposition.

ARTICLE 9 : COMPOSITION DU JURY

Il sera constitué de cinq membres :

- un(e) photographe professionnel
- un(e) graphiste / designer professionnel
- un professionnel(le)s du secteur du tourisme
- un(e) professeur
- un(e) représentant(e) d'un partenaire du concours

ARTICLE 10 : EXCLUSIONS

Les responsables du concours se réservent le droit d'accepter ou pas toute proposition d'affiche. Le participant ne pourra pas contester la décision des organisateurs.

ARTICLE 11 : DROIT À L'IMAGE

Chaque participant déclare être l'auteur de l'affiche soumise. Il reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires à sa diffusion.

ARTICLE 12 : RESPONSABILITES

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

En cas de force majeure Inno'vents se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

ARTICLE 13 : OBLIGATIONS

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents.

Son non respect entraînera l'annulation de la candidature.

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.